Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251216-25_12_4-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°25-12-15

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Jean-Baptiste CHEVE, Bruno DELAUNAY, Gérard JOLY, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean BOUTIN, François SALES, Corine ORHANT, Jean-Michel LAFOND, Hervé LE CAM, Gilles GAUTIER, Vincent SAULNIER, Sylvie LERUSSARD, Jean-Patrick DESGUERETS, Jean-René HOUSSIN, Patrick ROULLE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Ronan MICHEL (pouvoir à Gérard JOLY), Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Marylène LETORT (pouvoir à Hervé LE CAM), Olivier ATHANASE (pouvoir à Patrick ROULLE)
ABSENTS	Nicolas KLUTCHNIKOFF, Magalie PETEL

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

25-12-4. FINANCES_PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE 2025 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE DE LA CONTERIE

Le Syndicat de la Conterie, lors de la séance extraordinaire du 30 avril 2025 a voté son budget 2025 et arrêté le montant des participations des communes membres. Pour la Ville de Bruz, la participation 2025 s'élève à 389 434,50 €.

Après études et calcul d'un atterrissage prévisionnel, le Syndicat demande une participation supplémentaire des communes avant la fin de l'exercice 2025 d'un montant total de 360 000 €. En effet, l'exécution budgétaire 2025 fait état de 106 000 € de charges en plus et 255 000 € de recettes en moins, qui viennent accroître le déficit.

Cette participation supplémentaire permettra de ne pas reporter de déficit sur l'année 2026.

La participation 2025 demandée aux communes pour l'année 2025 s'élève donc de 1 945 000 €.

Pour la Ville de Bruz, cela représente 88 452 € de participation complémentaire qui vient s'ajouter au 389 434,50 € déjà versés. La participation 2025 est donc à 477 886,50 €.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251216-25_12_4-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 24 voix Pour et 7 voix Contre :

- **Autorise** le versement au Syndicat intercommunal de la Conterie de la participation complémentaire pour l'année 2025 d'un montant de 88 452 €,

- **Dit** que les crédits sont inscrits au BP 2025.

Délibération certifiée exécutoire

Philippe SALMON, Maire de BRUZ

Délibération publiée le : 16/12/2025

Délibération transmise le : 16/12/2025

